

REPUBLIQUE DU SENEGAL



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION
LANCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DE ROUTES
EN TERRE DANS LA REGION DE LOUGA**

D/1807/A3

Ref PPM : T-DGER-092

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 19 Décembre 2025.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son Programme d'Entretien Routier Annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux de construction et d'entretien de routes en terre dans la région Louga en un seul lot.

La consistance des travaux se présente comme suit :

- Entretien de la piste CFR080 – Keur Modou Khary (3km)
- Construction de la piste Bayty Ripp – Diadji Goumack (5km)
- Construction de la piste Madina Thiolom – Santhiou Diadji y compris la bretelle de Ndiobène (8km).

Le délai d'exécution est de huit (08) mois.

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux de construction et d'entretien de routes non revêtues dans la région Louga.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics (Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022), et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de la Passation des Marchés (DPM) de l'AGEROUTE du lundi au vendredi de 08H00 à 17H00mn (GMT) à compter du **03 Juin 2027** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes Sénégal (AGEROUTE SENEGAL)
Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar Sénégal.
Tel : +221 33 869 07 51

Contacts par Mail : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; idiagne@ageroute.sn.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- Disposer des liquidités et/ou ligne de crédit net de tout autre engagement contractuel et l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre du Marché, d'au moins **deux cent millions (200 000 000) francs CFA**. L'attestation de la ligne de crédit devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, pour des travaux de construction, de **neuf cent millions (900 000 000) francs CFA** au moins au cours des trois (03) dernières années à partir de 2022 (2022, 2023 et 2024) et ayant présenté une situation financière saine et positive. Dans le cas d'un groupement, les chiffres pour chacun des membres du groupement seront ajoutés pour déterminer si cette condition est remplie ;
- Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;
- Avoir réalisé en tant qu'entreprise principale ou de sous-traitant agréé pour la construction, **au cours des cinq (5) dernières années à compter de 2021, au moins deux (2) projets routiers ayant chacun une valeur minimale de quatre cent quatre-vingt millions (480 000 000) francs CFA, de nature et de complexité similaires : marchés de travaux de construction et d'entretien de routes en terre ;**

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus et contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50 000) F CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés (DPM) sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **07 juillet 2026 à 11h 30 mn précises (GMT)**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la salle de réunion de la Commission des Marchés de **l'AGEROUTE sise à la rue David DIOP x rue F, Fann résidence– Tel : (221) 33 869 07 51 le 07 juillet 2026 à 11h 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de quinze millions (15 000 000) FCFA, et rester valides 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général

Moustapha FALL

